

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 205

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer la gestion de cette contribution par les associations d'étudiants et leurs représentants au conseil d'administration. La dite « démocratie étudiante » est illégitime (très peu de participation aux votes d'UFR et autres...) et très politisée. Le risque est grand de voir cette contribution utilisée à des fins d'abord politiques.